



IN HOC SIGNO VINCES

La "Croix" 25, RUE SAINT-GABRIEL MONTREAL Bolte de Poste 1329

JOSEPH BEGIN Directeur-Propriétaire

Téléphone: Bell Main 6974.

La Croix JOURNAL CATHOLIQUE 25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

Payable d'avance

CANADA

1 an, \$2; 6 mois, \$1.00

MONTREAL ET BANLIEUR

(par la poste)

1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25

ÉTATS-UNIS

STRANGER (Union postale)

1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25

Un numéro 5 sous

L'enrôlement des clercs

Aide-toi, le ciel t'aidera!

Elle a été parfaitement jouée la comédie ministérielle sur ce sujet. Le gouvernement avait bel et bien l'intention d'enrôler le clergé. Mais comment y arriver sans trop éveiller la population catholique contre lui?

Il présentera un amendement au projet de loi conscriptionniste, en faveur des clercs.

Toutes les bonnes gens croiront évidemment qu'il nourrit les meilleures dispositions du monde à leur endroit, et ce point est très important en vue des prochaines élections.

Mais une faction bruyante de son parti forcera Borden à retirer son amendement et il le retirera, content d'avoir pu capter à si bon marché la confiance d'une partie du peuple, de celle qui est par trop crédule.

N'est-ce pas ce qui est arrivé! Reste à savoir si les catholiques se laisseront leurer par ce truc.

C'était gênant pour le gouvernement, à cause de l'électorat qui l'observait, de demander brutalement à la chambre de lui voter le service obligatoire des clercs de l'Église, alors que en Allemagne, en Autriche, aux États-Unis, en Angleterre et presque dans tous les autres pays du monde, cette classe de citoyens en est exemptée, alors que la France elle-même, durant la révolution, n'a pas osé l'établir, tant il lui répugnait de toucher à cette immunité consacrée par les siècles.

Il fallait y aller comme à la comédie pour faire passer la mesure subrepticement.

Après ces événements pleins de graves conséquences pour l'avenir de l'Église au Canada et de leçons pour le présent, se trouvera-t-il encore un Canadien Français intelligent et sincère qui puisse prétendre que la Confédération n'est pas le régime politique le plus néfaste que nous ayons subi depuis que nous sommes sous la domination anglaise?

On tiendrait encore à cette machine-là! On ne chercherait pas, en certains milieux, à la briser! On conseillera même aux catholiques de l'essayer encore quelques années! Que faudra-t-il donc à ces sots adulateurs du régime établi pour les sortir de leur torpeur?

Les catastrophes qui se succèdent plus rapidement que nous ne pouvons les signaler ne leur suffisent donc pas? Leur faut-il le chaos! la révolution? des émeutes? du sang? des ruines?...

Qu'ils continuent à dormir, à s'apaiser leurs petits intérêts personnels, et un bon matin ils auront le plaisir de voir tout cela.

Alors, ils voudront peut-être faire quelque chose, organiser un mouvement public en faveur d'une constitution politique nouvelle, mais il sera trop tard. Les éléments perturbateurs, devenus puissants, les écraseront sous leurs bottes avec mépris. Et ils regretteront de n'avoir pas été clairvoyants, de n'avoir pas agi quand il fallait agir, enfin, de n'avoir pas compris les événements qui se déroulaient sous leurs yeux.

Ces gens-là sont sous l'impression que dans le monde les choses publiques, quelque embrouillées qu'elles deviennent, finissent toujours par retourner dans l'ordre. Conséquemment, ils trouvent bien inutile de se déranger ou de sacrifier la moindre de leurs petites habitudes ou le moindre de leurs revenus pour les rendre meilleures.

La Providence arrangera bien cela, disent-ils; et ils se croisent les bras béatement; et ils ne s'aperçoivent pas que la Providence, indignée de tant de lâcheté, les abandonne à leur triste sort.

Aide-toi, le ciel t'aidera. Ce mot a toujours été vrai, mais il est aujourd'hui d'une actualité encore plus grande.

Joseph BEGIN.

La conscription votée par le Sénat

L'amendement Bostock rejeté

Le vote des sénateurs sur la deuxième lecture du projet de loi Borden confirme ce que nous avons toujours dit.

Quand il s'agit surtout des intérêts canadiens-français, vous voyez les Anglais rouges et bleus s'unir comme un seul homme pour les contrecarrer.

Le projet de loi Borden a obtenu 29 voix de majorité à la Chambre haute. La plupart des journaux quotidiens, qui se prétendent bien renseignés, parlaient de 3 ou 4 de majorité seulement. Se sont-ils trompés encore une fois!

Neuf sénateurs libéraux ont voté avec la majorité; deux sénateurs conservateurs, MM. Landry et Moutplaisir, avec la minorité.

Le sénateur Beaubien a voté pour la conscription. Il est dommage que l'électorat de la province de Québec n'ait pas l'occasion de lui manifester ses sentiments, en l'occurrence. Il le trouverait peut-être assez fort indigné.

La motion du sénateur libéral Bostock demandant que la nouvelle loi de conscription ne soit mise en vigueur qu'après les élections générales a été rejetée par un vote de 44 contre 34.

Nous donnons ici les détails de ces deux scrutins:

Amendement Bostock

Pour: Sénateurs Landry, Moutplaisir, Beaubien, Bostock, Belcourt, Edwards, Casgrain, Dandurand, Power, McSweeney, Tessier, Legris, Thibodeau, Farrell, Roche, McHugh, David, Béique, Choquette, Watson, Yeo, Douglass, Beith, Talbot, Boyer, Forget, Cloran, Mitchell, Dessaulles, Gilmore, Ratz, Prince, Lavergne, Wilson—34.

Contre: Président Bolduc, sénateurs Lougheed, Bowell, Mason, Daniels, Richardson, Fowler, Dennis, Thorne, Milne, Currie, Poirier, Larivière, McLennan, Gordon, Murphy, McLennan, Taylor, Ross (Halifax), Sproule, Donnelly, McCall, Pope, Sharp, Laird, Smith, Girroir, Lynch-Staunton, Maclean, Nichols, Tanner, Crosby, Robertson, Bourque, Safford, Planta, McMeans, Lespérance, Foster, Pringle, White, Blain, Fisher, MacDonell—44.

Le projet de loi Borden

Pour: Les sénateurs Bolduc, Lougheed, Bowell, Mason, Daniels, Richardson, Dennis, Power, Thorne, Milne, Currie, Fowler, Tanner, McLennan, Gordon, Beaubien, Murphy, McLennan, Taylor, Ross (Halifax), Sproule, Donnelly, McCall, Pope, Sharp, Laird, Smith, Girroir, Lynch, Staunton, McLean, Nicholls, Larivière, Crosby, Robertson, Bourque, Safford, Planta, McMeans, Lespérance, Foster, Pringle, White, Blain, Fisher, Macdonell, Bostock, Thompson, Deveber, Watson, Beith, Talbot, McHugh, Gilmore.—54.

Contre: Les sénateurs Landry, Moutplaisir, Belcourt, Edwards, Casgrain, Dandurand, Power, McSweeney, Tessier, Legris, Thibodeau, Farrell, Roche, David, Béique, Choquette, Yeo, Boyer, Forget, Cloran, Mitchell, Dessaulles, Prince, Lavergne, Wilson.—25.

Le lâche et le traître sur le champ de bataille catholique

Nous sommes en temps de guerre. Oui, c'est trop vrai. Mais, même en temps de guerre et surtout en temps de guerre, il n'est pas permis de négliger de seconder le journaliste catholique qui reste à son poste quoi qu'il lui en coûte.

Les temps sont trop durs, nous dit un abonné, je ne puis continuer de recevoir la Croix. Après la guerre, je vous reviendrai.

Ah! le bravel! Juste au moment où nous avons le plus besoin de lui, il nous abandonne! Au fort du feu, sous la mitraille, il se retire et nous quitte en nous disant qu'il nous reviendra quand tout ira bien, c'est-à-dire quand nous pourrions nous passer de lui; il nous reviendra quand la patrie aura été sauvée, pour jouer en paix de tout ce que nous aurons pu arracher à l'ennemi.

Cela ne veut pas dire que tous ceux qui refusent aujourd'hui le journal catholique sont des lâches; non, il y a de dures nécessités qui obligent à en agir ainsi et nous savons en tenir compte.

À côté du lâche se tient généralement le traître, celui qui ne laisse pas entrer la Croix dans sa maison, mais qui ouvre toutes grandes ses portes à la Presse, à la Patrie, voire même au Star ou à la Gazette.

Il ne lui suffit pas souvent de trahir par l'abstention et le mauvais exemple, il trahit par ses discours...

Le service obligatoire des clercs au Canada, qui sait si nous ne le devons pas indirectement à cette dernière classe de citoyens?

C'est une question qui mériterait d'être étudiée à fond. Nous nous y mettrons peut-être quelque jour.

L'IDEAL CATHOLIQUE

vous intéressera.

\$1.00 par année.

25 rue Saint-Gabriel, . . . Montréal.

Est-ce la fin des temps?

Nous avons rappelé dans un article précédent les grandes paroles de Sa Sainteté Pie X prévenant les fidèles que, par suite des doctrines infernales répandues dans toutes les nations, il était à craindre que l'antéchrist ait commencé son oeuvre de perdition.

Qui pourrait douter en effet que les sectes lucifériennes qui ont empesté l'univers d'orgueil, de jouissances immondes et d'esprit de révolte, ne constituent l'immense armée du roi des enfers devenu à peu près le maître de la terre?

Que celui qui ose douter étudie chaque nation en particulier et, à moins d'un aveuglement voulu, il reconnaîtra sans peine la malice du travail séducteur de celui qui met toute sa haine et son intelligence d'ange déchu à arracher les âmes à Dieu.

La multitude des erreurs modernes condamnées par Rome depuis 60 ans y compris spécialement le libéralisme, le socialisme et la franc-maçonnerie, ont dérouter les hommes et chaque jour on constate que des chrétiens pratiquants sont imbus de ces mêmes erreurs.

Qu'on étudie donc les encycliques des derniers Papes.

Par la guerre mondiale, la secte infernale a prouvé qu'elle croyait l'heure venue de bouleverser le monde pour établir définitivement le règne du vieux révolté sur les ruines des peuples et de l'Église du Christ!

On a tout mis en oeuvre pour fausser l'idée de patrie et pour détruire l'action de l'Église.

Qui aura le dernier mot? Est-ce le Sacré Coeur qui règnera après l'épreuve; ou l'ange de perdition qui verra sonner l'heure atroce où sa puissance sur les âmes sera, dit-on, si redoutable que se vaincre soi-même pour rester enfant de Dieu deviendra un acte héroïque à répéter à tout moment de la vie? Plusieurs auteurs, comme Raphaël Pary (1), s'appuyant sur la corruption universelle malgré les apparitions et les menaces multiples de la Reine du Ciel, sur les nombreux châtiments provenant de perturbations insolites dans l'ordre physique, sur les avertissements de Rome et la puissance mondiale de tous les ennemis de l'Église, etc, affirment leur croyance dans l'épreuve terrible permise par Dieu qui a créé les hommes pour avoir des adorateurs, leur laissant la liberté du bien et du mal, afin qu'ils se créent des mérites comme de bons ouvriers qu'il voudrait récompenser tous, même ceux de la dernière heure.

D'autre part, toutes les prophéties des Stes Ecritures se sont accomplies sauf celle qui concerne la fin des temps. La ruine du monde doit se produire dans des jours mauvais où les multitudes ne rendront plus à Dieu le culte qui lui est dû.

Or, aujourd'hui, où est le peuple où Dieu est traité en Maître qui doit être obéi, en Père qui doit être aimé plus que toute chose!

(1) «La fin du monde est proche», imprimé à St-Brieuc — Prudhomme, éditeur.

Ne soyons point surpris si plusieurs de nos frères et des plus pieux croient l'heure venue pour la puissance de celui qui dirige les oeuvres de ténèbres. Notre Mère céleste n'a pas pu retenir le bras de Son Fils, dit-on!

Pour nous, nous ne voulons pas désespérer jusqu'à une constatation manifeste de l'Église. Il y a encore des Religieux, des Prêtres et quelques chrétiens réparateurs qui prient et font pénitence, il y a des victimes de la grande guerre, qui meurent comme des saints, des souffrances chrétiennement endurées, etc.

Dieu peut encore avoir pitié de la terre et un souffle surnaturel passant sur les âmes permettra le règne du Sacré Coeur! Mais prions et sortons de nos illusions mondaines!

Vendôme.

La maçonnerie dans le tabac!

La maçonnerie se fourre partout! La voilà dans le tabac!

Le Patriote de l'Ouest, organe catholique et même anti-maçonnerique, dit (11 juillet) à ses bons lecteurs, dans une annonce qui ne manque pas de majuscules: «Fumez le Master Mason». Suit l'éloge de ce tabac spécial fabriqué par une Cie anglaise de Québec.

Il faut bien que je cite, au risque de contribuer à la réclame maçonnerique.

Notez que le Patriote n'aurait pas voulu imprimer le «Maître Maçon». Ce français lui eût écorché la langue. Mais l'anglais, ça passe comme une lettre à la poste!

Nous sommes loin du temps du «Petit Caporal» ou du «Boisvert».

«Le progrès» exige quelque marque plus relevée, plus distinguée, plus «chic». La maçonnerie nicotinisée à l'anglaise, voilà l'affaire.

Et les bons lecteurs de se carrer, la pipe en bouche, en disant: «Moi, je fume du Master Mason. En voulez-vous?»

Mais il ne s'agit que d'une vulgaire annonce! Et puis ça paye! Le journal a tant besoin d'argent! Enfin, comme disait Vespasien, prétend-t-on, l'argent n'a pas d'odeur.

Pardon, bon lecteur. C'est une annonce, doublée d'une réclame sui generis, destinée, au fond, à populariser, chez les bons Canadiens, la «secte infâme, infernale», dénoncée par dix Papes.

Bah! ce n'est que de la fumée!..

Fumée, tant que vous le voudrez, mais, comme disait F. Arouet-Voltaire recommandant le mensonge à jet continu: Fumez le «Master Mason», il en restera toujours quelque chose.

Le bon lecteur introduira le «Maître Maçon» à son foyer. La marque «spéciale» deviendra familière, à la femme, aux enfants, aux amis.

Ce «Master Mason», se dira-t-on, doit être quelqu'un de très distingué, d'hors ligne, puisque la loge a voulu honorer de ce grand nom un tabac de choix, fait pour elle—le préféré des fumeurs à tabac en peau de cochon. Et le Patriote fait suivre cela d'une annonce d'ornements d'église, illustrée d'un ciboire!..

L. H.

NOTES et Critiques

Les libéraux anglais et la conscription

Les libéraux anglais sont en majorité favorables à la conscription si nous les jugeons par leurs organes.

Le Globe, de Toronto, publie les lignes suivantes extraites d'un article sur cette question:

«La formation d'un gouvernement opposé à la conscription serait une preuve que la majorité des Canadiens est fatiguée de la guerre et serait interprétée ainsi par tous les pays du monde, y compris l'Allemagne. Ce serait l'invitation pour tout homme qui a jusqu'ici failli à son devoir de continuer dans la tranquillité du «safety first». Ce serait attirer au Canada le reproche de toutes les nations se battant pour la grande cause. Ce serait ternir ou effacer le chapitre glorieux écrit avec le sang le plus vaillant. Telles sont les considérations qui devraient peser sur l'esprit et le concours de tout candidat. Quant à lui, le Globe, il combattrait l'élection de tout homme qui n'endossera pas le principe du service obligatoire et qui voterait au parlement pour la création d'un ministère anti-conscriptionniste.»

Il n'est pas nécessaire de commenter longuement cette expression de l'opinion anglaise pour pénétrer nos lecteurs de ce qu'elle veut dire. Elle veut dire que le vent est à la folie de la guerre à outrance et que une bonne partie des rouges sont prêts à marcher avec les bleus sur ce terrain-là.

À quand les élections fédérales?

Les uns disent qu'elles auront lieu vers le 20 septembre, d'autres plus tard.

Cette date dépend beaucoup de l'attitude du sénat sur la conscription.

Comme la majorité ministérielle y est très forte, les conservateurs précipiteront probablement les élections afin de profiter du mouvement conscriptionniste lancé par la députation anglaise dans les deux chambres.

En attendant, les deux partis se préparent à la lutte; mais les libéraux malheureusement iront au feu décimés. Il se pourrait même qu'un certain nombre d'entre eux favorisassent un cabinet de coalition et qu'ils fissent complètement défaut à leur ancien chef.

M. Louis Hacault dans le deuil

Mme et M. L. Hacault (Bruxelles, Man.) ont eu la douleur de perdre, inopinément, leur fille aînée, Mme Louise d'Urbal, femme du professeur Charles d'Urbal, frère du général français, décédée le 18, à Spokane, États-Unis. Cinq orphelins.

Nous recommandons l'âme de la chrétienne défunte aux prières des lecteurs de la Croix, et nous prions notre très dévoué collaborateur et les siens d'accepter l'humble et sincère expression de notre sympathie dans cette douloureuse circonstance.

J. B.

Les deux langues au Sénat

Le sénateur Choquette a proposé la résolution suivante, au sénat: «Que dans l'opinion de cette chambre, aucun délégué, agent ou représentant de ce pays, à une réunion ou conférence économique ou autre, à laquelle prennent part différents pays, ne devrait être nommé par le gouvernement à moins qu'il ne puisse écrire et parler les deux langues officielles du Canada.»

A l'appui, M. Choquette a donné entre autres arguments :

«La désirabilité pour les hommes publics de savoir le français a été déclarée par un homme non moins important que le ministre du Commerce, sir George Foster, à son retour de la grande assemblée commerciale en Europe. Il y a un peu plus d'un an, Sir George était allé à Toronto, et après avoir déclaré que les procédures de la conférence avaient eu lieu en français, il a dit que s'il était encore un jeune homme il perfectionnerait sa connaissance du français. Lorsque le Canada envoie des hommes pour le représenter à l'étranger, il est désirable qu'ils connaissent le français et l'anglais, car le français est la langue officielle dont on se sert dans toutes les conférences internationales.»

«En 1915 il y eut une grande conférence internationale dans la province de l'Ontario, à laquelle étaient réunis des représentants de plusieurs pays. Tout s'était fait en français, et les seules personnes à cette assemblée qui ne savaient pas le français étaient le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, le chef de l'Université de Queens et le maire de Toronto.»

Le sénateur Choquette regrette que ni le premier ministre ni un bon nombre des membres des communes n'aient pu comprendre le discours que leur a fait récemment M. Viviani, et déclare que l'hon. M. Balfour, en parlant en français à la chambre des communes, leur avait donné une leçon.»

Cependant, devant l'opposition qu'elle rencontrait, le sénateur Choquette a retiré sa résolution.

L'impôt sur le revenu au Canada

La Croix a prédit, il y a plus d'un an, qu'une taxe sur le revenu ne tarderait pas à être imposée aux Canadiens pour défrayer les énormes dépenses que la folie de la guerre accumule chaque jour.

Le ministre des finances, M. White, a soumis aux Communes une résolution à cet effet.

D'après ce projet de loi, tous les revenus quels qu'ils soient, dépassant \$2,000 par année, dans le cas des célibataires et des veufs sans enfants, et dépassant \$3,000 dans le cas des autres personnes, sont taxés de 4 pour cent.

Ainsi, un célibataire ou un veuf sans enfants, dont le salaire ou le revenu d'autre nature, par exemple, est de \$2,000 ou moins, n'a rien à verser au trésor; il en est de même pour la personne mariée dont le salaire est de \$3,000 ou au-dessous. Mais si le salaire dépasse d'une somme quelconque les \$2,000 ou \$3,000 exemptés suivant le cas, la taxe de 4 pour cent s'impose. Par exemple, un célibataire reçoit un salaire de \$2,500; on déduira de ce salaire le montant de l'exemption, soit \$2,000; il restera, alors, à prélever l'impôt sur l'excédent, soit sur \$500, ou, à 4 pour cent, \$20.

Un homme marié qui reçoit un salaire de \$3,500 paiera exactement le même impôt que le célibataire

qui reçoit \$2,500, puisqu'on devra déduire le montant de son exemption, soit \$3,000, et qu'il restera \$500 sujets à l'impôt, soit à 4 pour cent, \$20.

Cependant le pourcentage de la taxe est plus élevé dans le cas où le revenu dépasse \$6,000. Dans ce cas, non seulement on doit payer l'impôt de 4 pour cent, mais encore une surtaxe qui varie comme suit :

2 p.c., sur le montant par lequel le revenu dépasse six mille piastres et ne dépasse pas dix mille piastres;

5 p.c., sur le montant par lequel le revenu dépasse dix mille piastres et ne dépasse pas vingt mille piastres;

8 p.c., sur le montant par lequel le revenu dépasse vingt mille piastres et ne dépasse pas trente mille piastres;

10 p.c., sur le montant par lequel le revenu dépasse trente mille piastres et ne dépasse pas cinquante mille piastres.

15 p.c., sur le montant par lequel le revenu dépasse cinquante mille piastres et ne dépasse pas cent mille piastres.

25 p.c., sur le montant par lequel le revenu dépasse cent mille piastres. Une taxe de 4 p.c., sur les compagnies à fonds social ou corporations dont le revenu dépasse trois mille piastres.

Comme cet impôt ne suffira pas pour combler les vides du trésor, on peut s'attendre à voir, dans un avenir prochain, les petits revenus taxés comme les gros.

Mais cette loi ne serait mise en vigueur qu'en février prochain, tandis que la conscription le sera incessamment.

Choses de Guerre

Les Russes retraitent

Les troupes austro-allemandes poursuivent les Russes. Ceux-ci ont évacué Stanislaw suivant une dépêche de Petrograd :

Les Allemands ont traversé la rivière Sereth, dans la région de Mikulice (au sud de Tarnopol) où ils ont péfrit des détachements russes. Au sud du Dniester les Russes se retirent vers l'est.

Après que les Russes eurent occupé les positions allemandes des deux côtés du chemin de fer Dvinsk-Vilna, des régiments russes entiers sont retournés à leurs tranchées primitives sans que les Allemands exerçassent aucune pression. Un certain nombre de régiments ont refusé d'obéir aux commandements pendant la bataille.

L'ennemi a occupé une hauteur au nord de Bogush, que les Russes avaient capturée le 22 juillet.

Un message qui demande des vivres, non pas des soldats

Lord Rhondda, de Londres, a envoyé au Canada l'appel suivant :

«C'est des ressources du Canada et de l'indomptable énergie des Canadiens que nous attendons la réponse qui fera disparaître la menace d'affaiblissement de l'Allemagne. En temps normal, la mère-patrie dépend de votre Dominion pour une grande partie de ses aliments. La guerre a augmenté cette dépendance à un tel point que c'est maintenant une question vitale pour le Royaume-Uni et ses Alliés d'Europe que d'obtenir du Canada de beaucoup plus grandes quantités de vivres qu'en temps de paix. Elle doit nécessairement imposer un effort et une économie très considérables aux Canadiens sans compter les sacrifices qu'ils font à l'heure actuelle.»

«Je sais que; comme en Angleterre, la peur de vos braves a déjà fait et s'apprête encore à faire sa splendide part sur la ligne de feu et que par conséquent, vous devez faire face à la difficulté de vous procurer de la main-d'œuvre. Je réalise également qu'une augmentation dans l'exportation des vivres doit impliquer une diversion de vos efforts d'autres entreprises, cependant, je suis convaincu que la population du Canada surmontera tous les obstacles et que la récolte, en autant que la main-

d'œuvre est concernée, sera une étonnante démonstration de l'efficacité et de la détermination du Canada. L'empressement du peuple canadien à permettre le contrôle de ses produits dans le but de gagner la guerre est naturellement bien vu par tous les Alliés; il tend à augmenter les approvisionnements et à régulariser les prix. La certitude avec laquelle nous pouvons compter sur votre entière coopération, non seulement en utilisant chaque once d'énergie nationale pour augmenter la production, mais en réajustant équitablement les prix, me donne le plus grand encouragement. Je vous souhaite très cordialement tous les succès dans la poursuite de votre importante tâche.»

Nouvelle avance des Allemands

Un autre communiqué de Petrograd avoue que les Allemands ont fait une nouvelle avance sur le front sud-est, qu'ils ont pris d'excellentes positions et un excellent butin. La Russie est sur le chemin de l'anarchie et de la défaite. Son premier ministre n'y pourra rien. Le mal est trop profond. Ce communiqué se lit ainsi :

«Dans la direction de Vilna, il y a eu un duel d'artillerie. Dans la région de Smorgon et de Krevo, le feu de l'ennemi a été très intense. A l'est de Tarnopol, sous la pression de l'ennemi, nos troupes se sont retirées sur les rivières Gnizdizno et Gnizna. «Au nord-est de Trembowla, des troupes allemandes supérieures en nombre ont attaqué et envahi nos positions sur la rivière Gnizna, dans la région Loszniow. On a tenté plusieurs efforts pour restaurer la situation, mais ce fut en vain.»

«Au même moment, l'ennemi, pénétrant dans nos positions sur la Sereth au sud de Trembowla et dans la région de Zdlavie et Podhaytse, a commencé à développer ses coups dans une direction nord-est, ce que voyant, nos troupes occupant des positions dans la région de Trembowla, se sont retirées vers l'est. Etant donné la composition ineffective de nos régiments et l'état de leur moral, nos contre-attaques ne nous ont donné aucun résultat.»

«Développant ses coups vers le sud, le long de la rive ouest de la rivière Sereth, l'ennemi a occupé Janoff, Butziow et Zvignicz, (au sud de Tarnopol). L'artillerie ennemie a dirigé un feu très intense contre la rivière de la Sereth et dans la région du village de Kabilovki.»

«Mercredi soir, nos troupes ont commencé à se retirer de la Sereth vers l'est. Certains régiments continuent de quitter leurs positions volontairement, sans accomplir la tâche militaire qu'on leur avait confiée. Cependant, à part ces régiments déloyaux, il y en a d'autres qui continuent de remplir noblement et bravement leurs devoirs envers la patrie.»

Pour la guerre, en Allemagne Pour la paix, en Autriche

L'attitude des différents partis en Allemagne et le ton des journaux qu'ils inspirent ont été sensiblement modifiés par l'échec reconnu de la dernière manœuvre tentée par le gouvernement de Berlin pour la paix. Désormais, la presse allemande recommande presque unanimement la politique de lutte à outrance.

«Il faut tenir serrons les poings—serrons les dents—guerre longue», tels sont les titres sur lesquels les journaux allemands de différentes nuances, des officieux aux modérés, prêchent à leur public l'énergie et la résistance.

Dans le Lokal Anzeiger, Emil Zimmermann reproche aux Allemands de n'avoir fait jusqu'à présent que la «mobilisation extérieures» et adopté insensiblement une attitude de résistance passive, qui ne suffira point à assurer la victoire. «Il faut, dit-il, mobiliser nos coeurs et nos âmes, et sortir d'une torpeur qui ferait le jeu de nos ennemis.»

Quant aux pangermanistes, ils redoublent de violence et multiplient les réunions de propagande dans toutes les grandes villes de Prusse. Il est remarquable, d'ailleurs, que de plus en plus ils s'adressent non à l'autorité civile, mais au pouvoir militaire pour assurer le succès de leur politique.

Par contre, dans le même temps, on voit en Autriche les catholiques s'agiter en faveur de la paix. Leur projet d'une «Ligue pour la paix» a été envoyé au Souverain Pontife, avec une adresse rédigée par les prêtres membres du Reichsrat. Les journaux du centre bavarois font écho à l'appel des catholiques autrichiens: la Koelnische Volk-

zeitung invite les membres du clergé catholique dans les pays neutres à intervenir à Rome dans le même sens; et déjà quelques évêques suisses semblent favoriser cette nouvelle tentative. La Gazette de Frankfort consacre un article au manifeste de l'œuvre de la Croix-Blanche pour la paix universelle de Gratz et signale l'activité du groupe catholique qui a son siège central dans cette ville, mais cherche à se placer sous le patronage de Rome et du Souverain Pontife.

Le Vaterland, de Lucerne, écrivait récemment, sous la même inspiration : «L'Eglise catholique possède la plus grande et la plus profonde puissance d'universalité. Cette puissance internationale tend avec une force singulière à assurer la paix entre les nations. Les catholiques des pays neutres ne doivent pas l'oublier, ayant, pour travailler à la paix, plus de liberté que les catholiques des nations belligérantes.»

Le même journal insistait sur le caractère capitaliste de la guerre actuelle, et parlait «de la recrudescence formidable du mammonisme, produit matériel d'une civilisation athéiste.»

Les Dernières Nouvelles de Zurich, parlant du développement du mouvement catholique en Espagne, insistent aussi sur le rôle qui revient aux catholiques des pays neutres dans l'œuvre de rénovation qui doit être entreprise «en vue d'apporter aide et consolation à ce monde en proie à l'égoïsme et à l'avidité.»

La Koelnische Volkszeitung cite et commente tous ces appels de journaux catholiques de Suisse; elle ne manque pas de recommander aux catholiques allemands et autrichiens la plus grande réserve en la matière, de peur que leurs efforts ne soient interprétés par l'ennemi comme un signe de faiblesse et n'aboutissent qu'à une prolongation de la guerre.

Mais, en même temps, le journal de Cologne adresse aux catholiques de Suisse ses souhaits et ses encouragements : «La Suisse, île de paix au centre de la terrible tempête, semble toute désignée pour être le centre béni d'où sortira cette entente des peuples si vivement désirée!»

Rien de nouveau sous le soleil

En 1794, les difficultés de la vie parisienne étaient les mêmes qu'en 1917. Et cependant, écrit M. Gréecourt, dans l'Intermédiaire des chercheurs et curieux, les armées françaises, après avoir libéré notre territoire, occupaient les pays ennemis. Les rapports de police signalaient que citoyens et citoyennes s'assemblaient dès neuf heures du soir pour attendre l'ouverture des ports et la distribution du charbon; le bois manquait et on attribue cette disette aux persécutions qu'on a fait essuyer aux marchands; les charretiers demandent des prix exorbitants. Une gazette, ferrée sur l'histoire, déclare que, pour retrouver le souvenir de pareilles épreuves, il faut remonter au règne de Charles VII. L'huile d'éclairage manquait et l'on n'obtient de chandelle que pour un jour. La récolte a été superbe, le pain devrait être meilleur. Des femmes de la campagne ont été surprises vendant le beurre jusqu'à 40 sols la livre. Il faut attendre trois ou quatre heures à la porte des boucheries pour avoir de la viande. Le vin est si cher qu'il est impossible aux sans-culottes de s'en approvisionner. Il faut empêcher les traiteurs de servir plusieurs mets en viande aux mêmes citoyens. Le peuple demande à planter des pommes de terre dans les endroits non cultivés qui environnent l'Ardenal. La petite monnaie a disparu. Les lettres arrivent en retard. Dans la rue Le-Pelletier, les ordures ne sont enlevées qu'à midi. Si l'on n'a point de Kabyles, il y a des embusqués: des citoyens en âge de réquisition et parfois illettrés travaillent dans les bureaux; on emploie à la fabrication des armes des jeunes gens qui n'ont jamais touché un marteau ou une lime. On voit même une femme tenir dans une fabrique la place d'un commis-expéditionnaire «au lieu d'être dans sa maison, à coudre et à filer!»

A NOS LECTEURS

Le compte d'abonnement que vous avez reçu, ne le mettez pas trop loin sur votre table de travail afin de ne pas l'oublier et de nous obliger.

L'HYPOCRISIE DE VENIZELOS

La cause de l'hostilité que Venize-los n'a cessé de manifester à l'endroit de son souverain, l'ex-roi Constantin, est tout autre que celle qu'il affichait. Aujourd'hui qu'il se sent protégé par les alliés, il s'épanche plus librement et l'on constate qu'il en voulait plus à la royauté qu'à Constantin qui en était le titulaire. Il prêche ouvertement la république. Il a envoyé à la presse des Etats-Unis le télégramme suivant :

«Salonique, le 19 juin.

«L'abdication du roi Constantin constituant le triomphe en Grèce des idées démocratiques était, à notre point de vue, la condition nécessaire de la sincère remise en vigueur des liens d'alliance qui nous unissent à la Serbie et sont énoncés dans le traité déchiré par le monarque maintenant déchu.»

«L'action des puissances protectrices n'a fait, il est vrai, que satisfaire partiellement aux désirs de la vaste majorité du peuple grec, car le tort causé au régime monarchique par le roi Constantin est si profond qu'une grande partie de l'opinion publique considérait comme seule solution réelle une réforme radicale du régime sur la base des principes qui, depuis plus d'un siècle, ont assuré la prospérité de la grande nation américaine.»

«Néanmoins, conscients de tous les bienfaits que les puissances protectrices lui ont prodigués depuis son indépendance, le peuple grec est tout disposé à combler les vœux des puissances et à faire, en toute sincérité nouvelle, l'expérience de la monarchie constitutionnelle.»

«Mais, en même temps, il considère comme nécessaire de réviser la Constitution, afin de définir plus clairement le caractère de la monarchie, de façon que le roi ne puisse plus déclarer à nouveau au chef responsable du gouvernement, comme le roi Constantin me l'a dit à moi-même, quand il a refusé de remplir les engagements du traité avec la Serbie, qu'il n'est pas obligé de se plier à la volonté du peuple, attendu qu'il ne se considère lui-même comme responsable que devant Dieu.»

VENIZELOS.

UNE Protestation de l'Évêque de Namur contre les déportations belges

Le bureau documentaire belge fait connaître une courageuse démarche de Mgr Heylen, évêque de Namur, pour protester contre les déportations de ses diocésains.

Le 22 novembre 1911, les Allemands opéraient pour la première fois dans le diocèse de Namur, à Gembloux. Mgr Heylen, évêque de Namur, entra secrètement dans l'Institut agricole de Gembloux, où se faisaient les préparatifs. Il était accompagné de deux ecclésiastiques. Il parvint à s'approcher de celui qui dirigeait cette triste opération et lui dit avec sévérité :

«Je suis l'évêque de Namur. Je tiens à vous dire les raisons de ma présence ici. Jusqu'ici l'autorité allemande n'avait pas encore pris d'hommes dans mon diocèse. Vous commencez aujourd'hui. J'ai cru qu'il était de mon devoir de venir ici.»

«J'ai envoyé, il y a quelques jours, une protestation au gouverneur général. Je lui ai fait part de mon intime conviction qu'il se commet une grave injustice à l'égard de ces hommes qui ont le droit de rester dans leurs foyers, de jouir de la liberté au sein de leurs familles, de continuer paisiblement leurs travaux. J'ai voulu tout d'abord renouveler devant vous ma protestation.»

«Ensuite, ces hommes que vous allez enlever sont mes enfants. En père de famille, j'ai voulu leur montrer que je prends part à leur malheur. J'ai voulu les reconforter par ma présence, leur donner l'assurance que je ne les oublierai pas et qu'ils pourront compter sur mes prières. C'est pourquoi j'exige de pouvoir rester ici.»

Les officiers invoquèrent la défense formelle du gouvernement général.

Mgr Heylen répondit : «Si vous ne me permettez pas de rester ici, la conclusion que j'en tirerai, c'est que vous faites là une besogne à cacher dont vous ne voulez pas qu'on soit témoin.»

Il leur dit encore : «Dans l'intérêt de votre armée, vous devez désirer que je sois ici. On a raconté tant de monstruosités sur votre manière de procéder. Réjouissez-vous qu'il y ait un Belge ici qui voie comment les choses se passent et puisse au besoin les démentir.»

Mgr Heylen ajouta qu'il voulait être vu de ses diocésains malheureux, les voir, les encourager. Pour l'écartier ils placèrent devant lui de longs bancs d'écoliers.

Mgr Heylen dit alors à un hautmann :

«N'avez-vous pas l'impression d'assister à un marché d'esclaves en Afrique?»

Et le prélat se retira après une dernière protestation.

DU PAIN DE BOIS

Le Bulletin forestier du Commerce et de l'Industrie du bois, journal allemand, affirme, sous la signature d'un docteur réputé en Bohême, qu'on peut faire du pain de bois et nous apprend qu'on en fait manger aux prisonniers en Allemagne :

«En me basant sur la physiologie des plantes, j'ai fait des expériences avec la farine séchée de bois et je pense avoir complètement réussi. Par ce procédé, pour lequel j'ai pris un brevet, il est possible de fabriquer un pain savoureux, riche et digestible, composé de 70 p.c. de la «tarine de guerre» employée actuellement et de 30 p.c. de bois. Comme il nous faut un million de kilos de farine par jour pour nourrir les prisonniers, l'économie ainsi réalisée représente 300 mille kilos par jour. J'ai mangé pendant plusieurs semaines «ce pain de bois» avec ma famille sans que personne de nous ne ressentit un malaise quelconque. Le ministère de la guerre à Berlin s'intéresse beaucoup à ce pain. On en a déjà fait l'essai sur 2,000 prisonniers. Aussi en Autriche, le ministre de la guerre étudie la fabrication du «pain de bois.»

Du pain de bois, ce doit être, malgré tout, un peu difficile à digérer!

L'Allemagne ramasse les bijoux

Par tous les moyens, la presse allemande s'efforce de faire comprendre à son public la nécessité absolue où se trouve l'Allemagne de réaliser tout de suite l'or resté en circulation. A Munich, les journaux publient une note d'allure officielle, dans laquelle on saisit l'occasion des vacances prochaines pour supplier la population de livrer les bijoux d'or encore en sa possession au bureau créé à cet effet à l'hôtel de ville. «L'assertion qu'il ne reste plus d'or parmi le public est démentie par les bijoux que l'on voit sur les spectatrices au théâtre et rien ne devrait s'opposer à leur livraison, car les spécialistes les estimeront à leur plus haut prix. Puisse ceux qui se préparent à partir en vacances, dit la note en question, ne pas oublier ce qu'endurent, heure par heure, jour par jour, ceux qui sont, contrairement à leur volonté, dans l'obligation de combattre sur l'Ancre et la Scarpe, ceux qui montent la garde sur les territoires brûlants de la lointaine Roumanie! Puisse-ils aussi ne pas reculer devant le sacrifice de leur dernier objet d'or pour assurer l'armement de la patrie!»

L'Auri sacra fames de Virgile est à la mode non seulement pour les individus, mais aussi pour les états.

"Compagnie des Services Publics"

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténodactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténodactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'iceux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou débiteures, ses biens mobiliers ou immobiliers présents ou futurs qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, débiteures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compagnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie des Services Publics», avec un fonds social de douze mille piastres (12,000.00), divisé en six cent (600) actions de vingt piastres (\$20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

"Compagnie d'Aqueduc du Lac Saint-Jean"

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténodactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténodactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'iceux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou débiteures, ses biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, débiteures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compagnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie d'Aqueduc du Lac Saint-Jean», avec un fonds social de trente mille piastres (\$30,000.00), divisé en quinze cents (1,500) actions de vingt piastres (\$20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Metabetchouan.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

"Compagnie d'Aqueduc du Cap-de-la-Madeleine"

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-unième jour d'avril 1917, constituant en corporation François Lapointe, comptable; Albertine Hudon, sténodactylographe; Armand Gauthier, comptable; Eléonore Lauzon et Adrienne Balthazard, sténodactylographes, de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

Manufacturer, commercer, exploiter comme principal ou agent; entreprendre, exécuter, acquérir tous travaux d'utilité publique; acquérir de toutes corporations, compagnie, société ou personne tous privilèges, permis et immunités, droits et propriétés, valeurs et biens, ou partie divisée ou indivise d'iceux, les vendre ou autrement en disposer;

Conformément au chapitre 51, de 4 Geo. V, Québec, hypothéquer, garantir ou mettre en gage, pour garantir le paiement de ses obligations, ou débiteures, ses biens mobiliers ou immobiliers, présents ou futurs, qu'elle possède ou possèdera dans la province;

Emettre et céder comme acquittées et non appellables les ou des actions, débiteures ou autres valeurs de la compagnie en paiement complet ou partiel des acquisitions par la compa-

gnie, ou pour services rendus ou à rendre à la compagnie;

Souscrire, recevoir en paiement ou en garantie, acquérir et posséder des actions et autres valeurs d'autres compagnies et en disposer;

S'associer ou se joindre avec d'autres compagnies;

L'énumération des pouvoirs accordés par les présentes ne sera pas interprétée comme excluant ceux que la loi confère à cette compagnie, sous le nom de «Compagnie d'Aqueduc du Cap-de-la-Madeleine», avec un fonds social de quatre-vingt-dix-neuf mille piastres (\$99,000.00), divisé en quatre mille neuf cent cinquante (4950) actions de vingt piastres (20.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-et-unième jour d'avril 1917.

Le sous-secrétaire de la province,
C.-J. SIMARD.

L'Idéal Catholique

REVUE MENSUELLE ILLUSTREE

Guide sûr

Informations

Bons conseils

Saine littérature

Utile et agréable

ABONNEMENT

Un an, 1 numéro chaque mois \$ 1.00

Un an, 10 numéros chaque mois 8.00

Un an, 20 numéros chaque mois 12.00

25, rue Saint-Gabriel, 25

MONTREAL

Joli Cottage EN BRIQUES

complètement isolé, fini à la moderne il y a deux ans.
Planchers en merisier verni et glacé.

A VENDRE 35 ave Piedmont

Tout près de la nouvelle Basilique Saint-Joseph, Mont Royal.

Bonnes conditions
S'adresser à 35 ave Piedmont,
MONTREAL

ACHETEZ AUJOURD'HUI!!!

N'attendez pas plus longtemps pour acheter les fourrures dont vous avez besoin.

Le nombre des peaux offertes sur le marché, cette année, est sensiblement inférieur à celui des années passées, ce qui fait prévoir une augmentation dans le prix des fourrures, l'automne prochain.

N'attendez pas cette hausse inévitable: profitez dès aujourd'hui des magnifiques occasions et des rabais extraordinaires que nous offrons.

Chas Desjardins & Cie

LIMITEE

130, rue St-Denis

MONTREAL

SUR LA

Question de la Guerre

La "Croix" s'inspire

A ROME

Et se documente aux

Meilleures sources d'information.

AVIS

Quelques amis de la langue française désirant prendre part à notre troisième CONCOURS, ont eu à regret étendu le délai au 20 mai. Mais, après cette date aucun manuscrit n'a pu être accepté pour ce concours.

TROISIEME

Grand Concours

DE

Langue Française

ORGANISE PAR L'IDEAL CATHOLIQUE

Dix Piastres en Or

Seront données au concurrent qui aura fait la meilleure composition en français sur le sujet suivant:

L'action civilisatrice de l'Eglise Catholique au Canada.

CONDITIONS:

1. Ont droit de concourir toutes les personnes abonnées à l'IDEAL CATHOLIQUE pour au moins un an.
2. Les concurrents dont les travaux sont parvenus au bureau de l'IDEAL CATHOLIQUE avant 5 heures le 20 mai 1917.
3. Tout travail qui a plus de 1,500 mots est rejeté.
4. La composition qui aura mérité à son auteur le prix ci-haut mentionné sera publiée dans l'IDEAL CATHOLIQUE avec le nom de l'auteur et celui de l'institution à laquelle il appartient.

Autres Concours

Chaque mois l'Idéal Catholique annoncera ici-même un nouveau concours de langue française.

